

VENTE DE TICKETS CANTINE & GARDERIE



A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019



A compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, exercera la compétence périscolaire (ATSEM, garderie, cantine, transports) en lieu et place des 49 communes membres. Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de communes a décidé d'harmoniser la vente de tickets pour la cantine et la garderie à toutes les écoles.

Quand et où acheter vos tickets de cantine et de garderie ?



Hors période de congés ou absences exceptionnelles

Règlement par chèque ou espèce

Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2019 par la Communauté de communes restent identiques à ceux appliqués par la commune fin 2018.

Renseignements auprès de la Communauté de communes :
Sonia Primorin - Téléphone : 03 61 52 80 05